



ARRETE DU MAIRE

N° A-SE2025-SDo- 16

Portant délégations de fonction et de signature aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux

Le Maire de la Commune de Plouguerneau,
VU les articles L.2122-18 et L21228-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élections des adjoints au maire,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 février 2022 portant limitation des délégations données au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,
Vu l'arrêté A-SE2024-SDo-01 du 03 janvier 2024 portant délégations de fonction et de signature aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire aux adjoints et aux conseillers municipaux,

ARRÊTE

Article unique :

Les délégations de fonction suivantes sont accordées aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux désignés ci-après à compter de la date de réception du présent arrêté par l'autorité préfectorale de tutelle chargé du contrôle de légalité et de sa publication.

Les délégations sont consenties par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, les délégataires rendront compte au Maire, sans délai, de tous les décisions prises et actes signés à ce titre.

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté A-SE2023-SDo-18 du 05 octobre 2023 portant délégations de fonction et de signature aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux car il est complété suite à l'adoption des délégation données au maire par le conseil municipal.

Madame Marie BOUSSEAU, première adjointe, adjointe à l'environnement et à la participation citoyenne, est déléguée pour signer :

Les délibérations et arrêtés municipaux en cas d'empêchement de M. le Maire,

Les correspondances en l'absence du maire représentant un caractère d'urgence lié à la bonne marche de la gestion communale.

Monsieur Marcel LE DALL, deuxième adjoint, adjoint aux sports et activités de loisirs, est déléguée pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Madame Léonie MOISAN, troisième adjointe, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, est déléguée pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Monsieur François MERIEN, quatrième adjoint, adjoint à l'économie, est déléguée pour signer les

correspondances liées à sa délégation.

Madame Naïg ETIENNE, cinquième adjointe, adjointe à l'action sociale et solidarités, est déléguée pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Monsieur Bruno BOZEC, sixième adjoint, adjoint aux travaux, est délégué pour signer :

Les correspondances liées à sa délégation,

Les bons de commande jusqu'à un montant de 5 000 € HT.

Madame Catherine LE ROUX, septième adjointe, adjointe à la culture, est déléguée pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Monsieur Hervé PERRAIN, huitième adjoint, adjoint aux finances, est délégué pour signer :

Les mandats et les bordereaux de mandats

Les titres et les bordereaux de recettes

Les certificats administratifs

Les états et déclarations de charges relatifs aux salaires

Les courriers de gestion courante du service des finances

Les bons de commande

Les devis

Les contrats

Les autorisations de saisie

Les demandes de déblocage de fonds

Monsieur Alain ROMEY, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, est délégué pour signer :

Les permis des construire, d'aménager et de démolir

Les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme

Les certificats de conformité

Les installations d'assainissement privé,

Les renseignements d'urbanisme

Les branchements électriques provisoires

Les autorisations de stationnement de caravanes pour une durée maximale de 3 mois

Les certificats de numérotage

Les certificats d'alignement

Les déclarations d'intention d'aliéner

Les courriers de demande d'estimation par le service des domaines

Les courriers de demande de défrichement

Les demandes de pièces complémentaires des déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et certificat d'urbanisme

Les prolongations de délai d'instruction des déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir

Les courriers de demande de bornage

Les arrêtés d'enquête publique

Les courriers d'information d'ouverture d'enquête publique

Les demande d'autorisation de travaux au cimetière

Les notifications d'irrecevabilité et de classement sans suite

Monsieur Andrew LINCOLN, conseiller délégué à la communication et à la langue bretonne, est délégué pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Madame Hélène SALAUN, conseillère déléguée à la scolarité, est déléguée pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Madame Anne-Marie LE BIHAN, conseillère déléguée, élue référente du bourg, est déléguée pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Monsieur Christian LE GOASDUFF, conseiller délégué au cadre de vie, élu référent de Saint Michel, est délégué pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Monsieur Yannik BIGOUIN, conseiller délégué au tourisme et à la vie associative, est délégué pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Madame Amélie CORNEC, conseillère déléguée aux jumelages et aux coopérations européennes et internationales, est déléguée pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Monsieur Arnaud HENRY, conseiller délégué à la sécurité routière et incendie et à la gestion des risques majeurs, est délégué pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Madame Isabelle PASQUET, conseiller délégué à l'artisanat et aux commerces, est déléguée pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Madame Nadine ABJEAN, conseillère déléguée à l'agriculture, est déléguée pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Madame Marine JACQ, conseillère déléguée à la transition écologique, est déléguée pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Monsieur Maximilien BRETON, conseiller délégué aux affaires maritimes, élu référent de Lilia, est délégué pour signer les correspondances liées à sa délégation ainsi que :

Les arrêtés portant règlement d'exploitation et de police des ports communaux

Les arrêtés portant réglementation de la signalisation routière et de la signalétique d'information dans les ports communaux

Les arrêtés d'attribution des mouillages dans les ports et Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL)

Les arrêtés d'occupation des infrastructures portuaires, de circulation sur l'estran (ports communaux), occupation des quais par du matériel lourd ou léger (bacs et filets), occupation du haut de grève....

La signature des comptes-rendus de la commission d'attribution des mouillages et du conseil portuaire

Les avis du Maire au titre de ses pouvoirs de police concernant des demandes de mouillages en zone état ou des demandes de circulation estran en zone Etat

Madame Cécile DECLERCQ, conseillère déléguée, élue référente du Grouaneg, est déléguée pour signer les correspondances liées à sa délégation.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère.

Publié au registre des arrêtés municipaux

Fait à PLOUGUERNEAU, le 02 avril 2025

Le Maire,

Yannig ROBIN



Délais et voies de recours : le bénéficiaire de la présente décision, ou toute personne ayant intérêt à agir, peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à partir de la date du caractère exécutoire de la présente décision. La ou les personnes précitées peuvent également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse (L'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite).